FreeYou

# Comment devenir indépendant salarié ?

la gestion simplifiée de votre activité

source UNEPS

# Contenu de votre livre blanc

la gestion simplifiée de votre activitée


1. Introduction

2. Au sujet de l'auteur

3. Pourquoi ?

4. Comment ?

5. 8 Bonnes raisons de recourir au portage entrepreneurial

6. Vos bénéfices

7. Quelle est la différence entre portage entrepreneurial et portage salarial ?

8. En savoir plus

# Introduction

Le Portage Entrepreneurial est un statut innovant qui permet à des professionnels autonomes de créer ou exercer leur activité sans les contraintes et les risques de la création d'entreprise ou de statuts plus précaires comme l'auto-entrepreneur ou l'indépendant (TNS).

**Le portage entrepreneurial est un ensemble de relations contractuelles organisées entre une société de portage, une personne portée et des entreprises clientes comportant pour la personne portée le régime du salariat et la rémunération de sa prestation chez la société de portage.**

**Le principe du portage entrepreneurial consiste à permettre à un freelance (personne portée) de travailler pour une entreprise (son client).**

**Le portage met donc en relation trois acteurs :**

- un indépendant « porté »
- une entreprise cliente
- la société de portage

**L'indépendant est totalement autonome, il prospecte ses clients, organise ses missions, négocie ses contrats, décide du montant de leur facturation…**

**En revanche, plutôt que de vendre sa prestation directement à son client, il va faire appel à une société de portage entrepreneurial qui va transformer ses honoraires en salaires.**

# Au sujet de l'auteur

Je suis entrepreneur. Je sais donc apprendre, comprendre, m'adapter et me passionner.

Indépendant dans l'âme, diplômé de l'Ecole Supérieure de Commerce de Montpellier, anciennement Agent Commercial pour Seloger.com et Responsable de la Formation Commerciale chez GE Money Bank, je suis gérant fondateur de **FreeYou**.

J'ai un parcours confirmé de 20 ans dans le domaine du conseil, de la vente et de la formation et une expérience terrain polyvalente à travers la commercialisation de produits de grande consommation et de services.

**FreeYou,** société de portage entrepreneurial permet aux indépendants de travailler en toute sérénité de gestion administrative de leur activité, sans avoir à se soucier du plafond du C.A. lié au statut de la micro-entreprise (auto-entrepreneur) et en ne payant de charges que sur le C.A. encaissé, sans avoir à faire face à des appels de charges rétroactifs du RSI.

# Pourquoi ?

- vous êtes **demandeur d'emploi**, souhaitant réaliser des missions ponctuelles ou utiliser le portage entrepreneurial comme tremplin vers une embauche,
- vous êtes **créateur d'entreprise** et vous souhaitez tester votre projet sans risque avant la création de votre propre structure,
- vous êtes **retraité ou préretraité** souhaitant conserver une activité professionnelle et compléter votre retraite,
- vous êtes un **professionnel** souhaitant mieux valoriser vos compétences, ou exercer à temps choisis,
- vous êtes **salarié** souhaitant exercer une activité complémentaire,
- vous êtes **jeune diplômé** souhaitant acquérir une première expérience professionnelle soit à l'issue de leur cursus soit dans le cadre de leurs études,

Le portage entrepreneurial est la solution qui vous permet de travailler de façon indépendante tout en conservant un statut salarié.

C'est un mode de travail qui s'adresse à des professionnels autonomes dans leurs domaines de compétences et dans leur prospection commerciale.

**Notre métier** : vous apporter la solution appropriée pour vous développer et facturer votre savoir-faire sur les missions que vous effectuez.

Vous conservez, sous notre contrôle, la totale maîtrise des négociations commerciales, de l'exécution des missions, mais aussi de votre clientèle.

# Comment ?

Nous signons ensemble un contrat de portage entrepreneurial qui fixe les modalités d'accueil de votre activité au sein de notre structure. Dès lors, vous avez à votre disposition une solution de facturation à proposer à vos prospects et clients.

## Concrètement…

Vous définissez avec vos clients les 4 éléments clés de vos prestations : contenu de la mission, prix facturé, durée et modalités de paiement.

PROPORTAGE établit un contrat de mandat avec vous et vous signez un contrat de mission avec vos clients qui reprend les termes de vos négociations.

PROPORTAGE facture les honoraires prévus à l'entreprise et transforme vos honoraires avec un bulletin de paie et vous rembourse vos frais professionnels.

## Quels sont les métiers portés par FreeYou ?

Conseil, finance, formation, RH, commercial, coaching, management de transition, communication, marketing, nouvelles technologies, télécommunications, production, achat, logistique, ingénierie, environnement, création artistique, mode, stylisme, informatique, ingénierie industrielle, négociateur immobilier, etc.

# 8 bonnes raisons de recourir au portage entrepreneurial

## Facturation

Validation et envoi des vos factures auprès de vos clients

## Gestion & Administration sociale et fiscale

Nous prenons en charge le paiement des charges patronales et salariales auprès des organismes sociaux.

## Déclaration Unique d'Embauche

Vous êtes déclaré auprès de l'URSSAF dès réception du contrat de mission de votre client.

## Etablissement des fiches de paie

Nous nous occupons du paiement de votre salaire. Dès réception du règlement client, Proportage vous verse le salaire en fonction de vos demandes de règlements et en conformité avec notre contrat de mandat.

## Suivi Personnalisé

Vous bénéficiez d'un interlocuteur privilégié, qui est en charge du suivi de votre dossier, il vous accompagne et vous suit tout au long de vos missions.

## Rédaction du contrat de mission

En fonction de la prestation négociée et des perspectives qui s'offrent à vous.

## Statut de salarié

Vous bénéficiez des avantages du statut de salarié : sécurité sociale, retraite, indemnités journalières en cas d'arrêt maladie.

## Gestion des frais

Nous gérons le remboursement des frais liés à la réalisation de vos missions (frais de déplacement, d’équipement, gsm, internet …) sous conditions et présentation des justificatifs.

# Vos bénéfices

Finies les contraintes administratives, sociales, comptables, fiscales et juridiques !

Transformez vos honoraires avec un bulletin de paie et en remboursement de vos frais professionnels en TTC...

PROPORTAGE
81 Bld Pierre 1er
Le Bouscat
33110 Bordeaux
SIRET : 78992028700024 APE : 7830Z
Cotisations : CGSS 9743238011

## BULLETIN DE PAIE

Période du 01/12/2015 au 31/12/2015
Paiement, le 31/12/2015 par Virement

Code :
N° Sécurité soc. :
Emploi : Formateur(trice)
Niveau :
Coefficient :
Indice :
Ancienneté :

Vous

Simulation de bulletin de paie pour une facturation client de 2 000 €HT et un remboursement de frais professionnels de 1 000 €TTC

Convention collective : Code du travail : art. L3141-3 à L3141-21, L3164-9, L1237-1, L1234-1 à L1234-2, L1234-4 à L1234-6

| Code | Libellé | Base | Taux sal. | Montant sal. | Taux pat. | Montant pat. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| B10010 | Salaire Mensuel | | | 432.63 | | |
| | Total Brut | | | 432.63 | | |
| C10010 | Maladie | 432.63 | 0.7500 | -3.24 | 12.8000 | -55.38 |
| C10020 | Vieillesse | 432.63 | 0.3000 | -1.30 | 1.8000 | -7.79 |
| C10030 | Vieillesse TA | 432.63 | 6.8500 | -29.64 | 8.5000 | -36.77 |
| C10040 | Allocations Familiales | 432.63 | | | 3.4500 | -14.93 |
| C10050 | Accident du Travail | 432.63 | | | 1.1000 | -4.76 |
| C10040C | Complément allocations familiales | 432.63 | | | 1.8000 | -7.79 |
| C10083 | FNAL | 432.63 | | | 0.1000 | -0.43 |
| C10120 | Contribution solidarité autonomie | 432.63 | | | 0.3000 | -1.30 |
| C40010 | Retraite complémentaire T1 | 432.63 | 3.1000 | -13.41 | 4.6500 | -20.12 |
| C40020 | AGFF T1 | 432.63 | 0.8000 | -3.46 | 1.2000 | -5.19 |
| C90020 | Taxe d'apprentissage | 432.63 | | | 0.6800 | -2.94 |
| C90040EFF1 | Participation Formation - Moins de 10 | 432.63 | | | 0.5500 | -2.38 |
| C10210 | CSG non déductible | 425.06 | 2.4000 | -10.20 | | |
| C10220 | CSG déductible | 425.06 | 5.1000 | -21.68 | | |
| C10230 | CRDS | 425.06 | 0.5000 | -2.13 | | |
| C10290 | Contribution org. syndicales | 432.63 | | | 0.0160 | -0.07 |
| | Total Retenues | | | -85.06 | | -159.85 |
| N80010M | Frais professionnels | | | 1000.00 | | |

**Brut mensuel :** 432.63 **Net imposable :** 359.90

| Net à payer | 1347.57 |
|---|---|

| Cumuls annuels | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Brut | Cotisations sal. | Net imposable | Heures trav. | Cotisations pat. |
| 432.63 | 85.06 | 359.90 | 0.000 | 159.85 |

| Congés | Acquis | Pris | Reste |
|---|---|---|---|
| CP année N | 0.00 | 0.00 | 0.00 |
| CP année N-1 | 0.00 | 0.00 | 0.00 |

© Sage - Pour vous aider à faire valoir vos droits, conservez ce bulletin de paie sans limitation de durée.

**VOTRE COUVERTURE SOCIALE**

► Assurance maladie

► Assurance retraite

► Allocations familiales

► Accident du travail

► Indemnités journalières.

**POUR VOUS**

Vous avez le droit de réaliser immédiatement votre mission en toute indépendance dès votre inscription chez **FreeYou**.

Cette seule démarche vous apporte :

► La légalité

► Le régime social du salarié

► Une couverture en RC Professionnelle

► Votre chiffre d'affaires est transformé en salaire, droits sociaux et en remboursements de vos notes de frais

► Vous bénéficiez d'une convention sociale de qualité

► Vous n'avez aucune déclaration sociale ou fiscale à établir

► Vous déduisez vos frais réels en TTC

► Sécurité et visibilité totale sur votre situation.

**► PAS DE CHIFFRES D'AFFAIRES = PAS DE CHARGES**

| |
|---|
| ► Pas de plafond annuel de chiffre d'affaires |
| ► Aucun administratif à gérer |
| ► Couverture sociale du salariat et non pas du RSI |
| ► Cumul possible avec les indemnités de chômage |
| ► Système de retraite plus avantageux |
| ► Fiche de paie plus pratique pour la vie au quotidien |
| ► Pas de Contribution Financière des Entreprises |
| ► Pas de charges ni d'impôts sur les frais professionnels (indemnités Kilométriques, leasing, frais de portage etc…) |
| ► Pas d'engagement des biens personnels |
| ► Pas de contrôle URSSAF, pas de bilan annuel, pas de frais de comptable etc… |
| ► Pas de lien de subordination |

# Quelle est la différence entre portage entrepreneurial et portage salarial ?

Le Décret n° 2015-1886 du 30 décembre 2015 a définitivement instauré, à compter du 1er janvier 2016, que les entreprises ne pourront avoir recours au Portage Salarial que pour une tâche occasionnelle et non durable et ne relevant pas de son activité normale.

**FreeYou** dénonce ce coup de frein sévère sur le portage salarial, le limitant à de l'intérim bis et à une certaine catégorie d'actifs.

**FreeYou**, depuis sa création **2013**, à opter pour le portage entrepreneurial afin d'assurer une pérennité d'activité pour les personnes qui souhaitent créer leur propre emploi en toute indépendance et simplification de gestion.

Plus que jamais, le portage entrepreneurial apporte aux victimes d'un marché de l'emploi en berne, une solution simple, rapide et pérenne, en tant qu'alternative possible aux statuts juridiques et fiscaux traditionnels de travailleurs indépendants.

Les laissés-pour-compte du portage salarial peuvent continuer leur activité en prenant contact avec **FreeYou**.

PROPORTAGE
L'entreprise à votre portée

# Il est temps de travailler autrement !

Il y a beaucoup à dire sur le portage entrepreneurial, et nous savons chez **FreeYou** que **chaque situation est unique**. **C'est pourquoi nous vous proposons de convenir d'un rendez-vous téléphonique** afin que nous puissions prendre connaissance de votre situation, vous apporter un conseil personnalisé et répondre à toutes vos questions.

Prendre un rdv téléphonique